

## Justice en France : chaos durable, réforme inepte

Impuissante à la barre d'un bateau ivre, Mme Belloubet dit, en termes judiciaires, souvent n'importe quoi. Le laxisme de gauche persistant, son plan rabote encore l'échelle des peines qui, courtes, "ne serviraient à rien". Faux : deux cas criminologiques célèbres prouvent que, vite infligées, les peines courtes sont efficaces. Ces exemples, les voici.

- Jadis, l'OMS qualifiait Glasgow de "capitale des homicides en Europe". Les morts étant d'usage issus de gangs rivaux, tués à l'arme blanche. En 2006 la police de Glasgow crée une *Violence reduction Unit* et multiplie les fouilles de suspects juvéniles. Peine pour détention d'arme blanche : 15 mois fermes. Dès 2007, les homicides à Glasgow baissent de moitié et depuis les hospitalisations pour ces blessures ont baissé de 65% à Glasgow, quand elles explosent de + 54% en Angleterre.
- Pour pacifier High Point, Caroline du nord, la police cible les gangs. D'abord, les 16 *dealers* habituels, dont les 3 plus agressifs et violents filent en prison. La police dialogue avec les 13 autres : on vous réinsère - mais si le *deal* continue, c'est aussi la prison. Menace crédible : la sanction a été rapide et certaine. Et la durée de la peine ? Pour qui vit au jour le jour, elle importe peu. 12 voyous acceptent le marché, la criminalité baisse. Depuis lors (2005-2016), les braquages, cambriolages et vols de véhicule ont bien diminué à High Point : la proportion infraction/habitant passe de 521 en 2005 à 351 en 2016.

Deuxième bourde-Belloubet : "plus on construit de prisons, plus on les remplit", archaïsme dissipé par la criminologie. Démonstration : dans la criminalité des rues, les malfaiteurs sont le plus actifs quand débute leur carrière déviante, vers 18-25 ans. Mais, notre système pénal incarcérant tard, ces récidivistes sont d'abord rappelés à la loi, puis condamnés avec sursis - n'allant en prison qu'après une décennie ou plus. Pour une génération criminelle, un long décalage existe donc entre le pic de criminalité et le pic d'incarcération. Inertie qui dissipe l'idée qu'on remplit sans fin les prisons : c'est en fait un processus diastole-systole où à la fin, les prisons se vident - avant une possible crise criminelle nouvelle. Mais pour que Mme Belloubet le comprenne, il lui faudrait un système statistique décent - or celui de la place Vendôme est nul : elle avance donc ses théories sans appui scientifique probant.

Myope, le ministère de la Justice est aussi fauché. Les magistrats, personnels pénitentiaires et leurs syndicats, ont appris la réforme-Belloubet dans le journal. Consultés, ils auraient pu dire que les réformes promises - bracelets électroniques, semi-liberté, placements externes,

travaux d'intérêt général, suivi-réinsertion des détenus, ne seront efficaces qu'en créant des milliers de poste de surveillants et en doublant l'effectif du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Sans quoi, le plan Belloubet subira un bide du type de la "probation pénale" de Mme Taubira. Mais foin des accusations abstraites : revue de détail du chaos judiciaire-pénitentiaire des mois écoulés.

### ***Avortements et mascarades judiciaires***

- Marseille : "Les homicides finissent au tribunal correctionnel" - des assassins jugés comme des voleurs de poules...
- Amiens : des récidivistes (déjà condamnés aux Assises pour braquages) sont jugés en correctionnelle, pas aux assises, pour "vol aggravé, association de malfaiteurs, port d'armes en réunion, séquestration en bande organisée, et recel de vol". Voleurs de poules, toujours.
- Paris : "Mama Alicia", maquerelle nigériane ayant, avec sa bande prostitué, torturé et violé 50 jeunes Africaines est libérée avant son procès : (encore) une "erreur de procédure",
- Pontoise : "Huit trafiquants de drogue présumés relâchés faute de juges",
- Lyon : "un meurtrier présumé libéré après une erreur de date",
- Sous contrôle judiciaire, Sibi, 20 ans, et ses complices lynchent (barre de fer, etc.), pour lui voler son engin, un motard qui "présente de multiples fractures au crâne, à la mâchoire et a perdu ses dents",
- Cuers : braquage à l'Intermarché ; l'un des deux truands est en semi-liberté pour une précédente condamnation,
- San Remo, Italie : braquage d'une bijouterie. Arrêté en France, un des truands est en permission de sortie de la prison où il purge une peine pour d'antérieurs braquages.
- Loches : braquage, un des braqueurs est en semi-liberté, condamné pour "vols avec violences, menaces de morts sur gendarmes, saccages et déprédations",
- Fontenay-sous-Bois : fuyant ses obligations judiciaires, un détenu libéré viole une femme de 54 ans et "la passe à l'eau de javel pour effacer son ADN".
- Massy : venu du centre de semi-liberté de Corbeil, un dealer "laisse pour mort" (boîte crânienne défoncée) un locataire tombé par mégarde sur sa cachette de drogue.

### ***Intimidation criminelle des personnels pénitentiaires***

- Prisons de Sequedin, Valence et Fresnes : des voyous brûlent en série les voitures de surveillants devant leurs domiciles ou sur le parking de la prison.

### ***Evasions***

- A Colmar, deux "Roumains" s'évadent en cassant leur plafond. Normal disent les gardiens : les murs de la Maison d'arrêt "datent du Moyen-Age".
- Brest : "L'évasion d'un fiché S souligne les failles des escortes des détenus".

- Sarreguemines, Meaux, Fontenay-le-Comte : des détenus s'évadent en courant du tribunal ou lors de visites médicales. A chaque fois, de somnolents gardiens ou gendarmes les regardent cavalier, bras ballants.

### **Evasion de Redoine Faïd : le scandale**

Au jour de rédaction de cet article, R. Faïd est en cavale depuis 77 jours. Lorsqu'il s'évade :

- le plan non-flouté de la prison de Réau est lisible sur Internet,
- La cour d'honneur de la prison n'a pas de filet anti-hélicoptère,
- Des drones ont survolé plusieurs fois la prison,
- Evasion filmée et mise en ligne par un détenu (les portables sont interdits en prison),
- Le portable de service des gardiens est en panne ; leur seule arme... un sifflet à roulette.

### **Prisons passoires**

- Nancy : à l'isolement, un détenu pour terrorisme possède un portable,
- Saint-Maur (Indre) un détenu pour homicide (23 ans de réclusion) a un passe-partout ouvrant (presque) toutes les portes de la prison. Un autre détenu du lieu a pour maîtresse... sa conseillère-réinsertion.
- Maison d'arrêt de Nantes : repéré dans un couloir de la prison, un jeune homme livre direct des téléphones portables aux cellules. Interpellé "il repart libre".
- Fleury-Mérogis : sortie de sa cellule par la fenêtre, une détenue divague dans les cours. Un syndicat exige "la réouverture des miradors". N'y a-t-il plus de miradors actifs à Fleury ?
- Lille-Sequedin (encore) une gardienne-stagiaire est filmée, faisant une gâterie à un détenu. Sans rire, l'administration dénonce une "posture inadaptée".
- Grasse : des détenus défoncent en enfilade les murs de SEPT cellules pour lyncher celui de la 8e. Les syndicats de la maison d'arrêt dénoncent une "prison en carton".
- La Talaudière : 4 évasions ou tentatives en deux mois. La même prison s'avise enfin qu'un détenu a depuis quatre ans une piscine gonflable dans sa cellule.
- Bois d'Arcy : un braqueur chronique sort en fin de peine. Avec ses affaires, le greffe lui rend... son pistolet factice. L'homme reprend ses braquages trois jours plus tard.

"Les phénomènes graves sont peu nombreux" dit Mme Belloubet.

Eh bien, elle devrait mieux s'informer. ■